PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2019 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur François D'André

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente.

Le siège numéro 5 est vacant. Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 34.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 10 décembre 2019 à 19 h 30.

2019-12-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 34.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Élection partielle
3.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
3.3. Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages
3.4. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2020
3.5. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Projet de Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
4.2 Résolution d'appui à la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le Centre sportif Soulanges
5. Ressources humaines
6. Finances et administration
6.1. Approbation de la liste des comptes de novembre 2019
6.2. Autorisation de paiement à *Pavages Desrochers et cie inc.* pour les travaux de resurfaçage sur la rue du Centenaire
6.3. Autorisation de paiement à *Pavage Desrochers et cie inc.* pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte
7. **Période de questions**
8. Sécurité civile et Service de Sécurité incendie
8.1. Renouvellement de l'Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) et autorisation des signataires
9. Transport, voirie et déneigement
10. Environnement et hygiène du milieu
10.1 Autorisation d'acquisition d'un surpresseur pour les étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Télesphore chez *Aerzen*
10.2 Mandat à *Aerzen* pour le reconditionnement d'un surpresseur des étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Télesphore

11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
12. Loisirs, culture et vie communautaire
12.1 Mandat à *Climatisation Claude Pilon* pour l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes au Centre communautaire Rémi-Sauvé
12.2 Demande de subvention à la caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour l'implantation d'un gazébo au parc Léon-Prieur
13. Autres sujets :
13.1. Participation financière de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à la guignolée de Saint-Télesphore
13.2. Motion de félicitations et de remerciements pour le dîner de Noël
13.3. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉLECTION PARTIELLE

Suite à l'avis de vacance donné à la séance ordinaire du 12 novembre 2019, la présidente d'élection, madame Line Allard, a statué qu'une élection partielle aura lieu le dimanche 16 février 2020 (*article 339 de la LERM*). De plus amples informations seront données via le journal municipal Le Montjoie.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.., chapitreE-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore dépose devant ce conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore et de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer un extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature conformément à l'article 2 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, informe l'assemblée qu'il n'y a aucune déclaration à ce registre en date des présentes.

2019-12-02 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller, Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiennent le mardi et débutent à 19 h 30.

21 janvier 2020	14 juillet 2020
11 février 2020	11 août 2020
10 mars 2020	8 septembre 2020
14 avril 2020	13 octobre 2020
12 mai 2020	10 novembre 2020
9 juin 2020	8 décembre 2020

QU'un avis public du contenu de présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
06-11-2019	Agence municipale de financement et de développement	Soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres
04-11-2019	Finances Québec Ministère des Transports	Subvention à l'entretien des routes locales 2019-2020
26-11-2019	Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Opposition au projet de loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires
04-11-2019	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Plan d'action régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2020-2026
27-11-2019	Ministère de la Sécurité publique	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec

2019-12-03 **PROJET DE LOI 48 VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 5 novembre 2019, le projet de Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permettra au gouvernement de déterminer par règlement la valeur imposable maximale d'un terrain d'une exploitation agricole qui est enregistrée et qui est comprise dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore notamment pour l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal des agriculteurs ;

CONSIDÉRANT le besoin monétaire des municipalités et l'importance d'être autonome dans la gestion de ses sources de revenus,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de compenser les hausses de taxes imposées aux producteurs agricoles ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), afin qu'il considère rapidement la demande ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Union des producteurs agricoles (UPA), à la députée provinciale de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-04 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE POUR LE CENTRE SPORTIF SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE le *Centre sportif Soulanges* est un équipement sportif qui dessert la population de Soulanges depuis maintenant 38 années ;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre sportif Soulanges* contribue grandement au rayonnement régional de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE cet établissement permet la pratique de plusieurs sports, tels que le hockey (le hockey mineur, ligues de garage, hockey dans le cadre scolaire), le patinage artistique, le patinage libre et plus encore ;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure offre aux 1 500 élèves de l'école secondaire régionale Soulanges l'opportunité d'offrir des plateaux sportifs à ses étudiants ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par l'ensemble des maires des 9 municipalités environnantes à l'effet de prendre les moyens nécessaires pour sauver cet équipement sportif ;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre le nouveau *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) mis en place par le gouvernement du Québec pour permettre la remise en état des infrastructures sportives ;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation permettrait au *Centre sportif Soulanges* de continuer à desservir la population régionale, et ce, pour les années futures ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet de mise à niveau d'un immeuble déjà construit, l'impact environnemental de la restauration du *Centre sportif Soulanges* sera très minime ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, où le développement durable et l'écoresponsabilité sont des priorités ;

CONSIDÉRANT l'engouement, l'intérêt, la mobilisation des citoyens et la vague d'appui régional pour sauver le *Centre sportif Soulanges* lors de la participation de la Municipalité de Saint-Polycarpe au concours Kraft Hockeyville ;

CONSIDÉRANT la volonté de notre municipalité de maintenir l'accessibilité de nos citoyens aux activités sportives et de favoriser les saines habitudes de vie ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Polycarpe dans sa demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) afin de lui permettre de restaurer le *Centre Sportif Soulanges*, sauver cet établissement et permettre l'accessibilité à différents sports dans la région ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), à la députée provinciale de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-05 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA :

Salaires versés du 1er au 30 novembre 2019	19 839,86 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 novembre 2019	14 544,72
Dépenses particulières payées du 1er au 30 novembre 2019	74 806,75
Comptes à payer au 30 novembre 2019	14 146,82
TOTAL	**123 338,15 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de novembre 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de novembre 2019 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 novembre 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2019 ;

D'ENTÉRINER l'annulation des chèques numéros 6994 à 7008 et 7010 à 7015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT À *PAVAGES DESROCHERS ET CIE INC.* POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR LA RUE DU CENTENAIRE

2019-12-06 ATTENDU la résolution numéro 2019-06-15 adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2019 mandatant *Pavage Desrochers & cie inc*. pour des travaux d'asphaltage et de resurfaçage sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux de resurfaçage ont été effectués sur la rue du Centenaire et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement à *Pavage Desrochers & cie inc*. au montant de 9 170,41 $ taxes incluses pour les travaux d'asphaltage sur la rue du Centenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-07 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PAVAGE DESROCHERS ET CIE INC.* POUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET DE RÉPARATION D'ASPHALTE**

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-15 adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2019 mandatant *Pavage Desrochers & cie inc*. pour des travaux d'asphaltage et de resurfaçage sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réfection avec l'entrepreneur, une déficience a été constatée,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à une retenue spéciale de 10 000,00 $, tel que convenu avec *Pavage Desrochers & cie inc*. ;

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte effectués par *Pavage Desrochers & cie inc*. pour un montant de 23 452,40 $ plus les taxes applicables ;

D'EXIGER de l'entrepreneur que les déficiences soient corrigées dès que la température le permettra au printemps 2020 ;

DE PROCÉDER à une nouvelle inspection suite aux travaux correctifs au printemps 2020 ;

D'AUTORISER le paiement provisoire, d'un montant de 26 964,40 $ taxes incluses, à *Pavage Desrochers & cie inc*. pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2019-12-08 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC) ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés de la *Croix-Rouge canadienne (division du Québec)* de trois ans expire au mois de novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente se renouvelle automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que, tel que stipulé à l'article 8 de ladite entente, l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les 90 jours précédant l'expiration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la *Croix-Rouge canadienne (division du Québec)* a transmis à la Municipalité, les documents nécessaires au renouvellement de l'Entente d'une version légèrement modifiée, dans les délais impartis ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la nouvelle « Entente de services aux sinistrés » de la *Croix-Rouge canadienne (division du Québec)* d'une durée de trois ans expirant au mois de novembre 2022 ;

QUE le maire, monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer *l'Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec)* de trois ans expirant au mois de novembre 2022 ;

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de 170,00 $ à la *Croix-Rouge canadienne (division du Québec)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-09 **AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN SURPRESSEUR POUR LES ÉTANGS AÉRÉS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-TÉLESPHORE CHEZ *AERZEN***

ATTENDU l'estimé d'*Aerzen* daté du 25 novembre 2019,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition d'un surpresseur pour les étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Télesphore chez *Aerzen*, au montant de 3 803,62 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-10 **MANDAT À *AERZEN* POUR LE RECONDITIONNEMENT D'UN SURPRESSEUR DES ÉTANGS AÉRÉS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU l'estimé d'*Aerzen* daté du 25 novembre 2019,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie *Aerzen* pour le reconditionnement d'un surpresseur des étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Télesphore au montant de 2 867,65 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-11 **MANDAT À *CLIMATISATION CLAUDE PILON* POUR L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE AVEC 3 TÊTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

ATTENDU l'estimation de *Climatisation Claude Pilon* daté du 20 novembre 2019,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Climatisation Claude Pilon* pour l'acquisition et l'installation d'une thermopompe avec 3 têtes au Centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 7 500,00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-12 **DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'IMPLANTATION D'UN GAZÉBO AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu d'implanter un gazébo au parc Léon-Prieur au cours de l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la revitalisation du territoire ainsi qu'au développement socio-économique et durable du milieu, notamment dans le secteur de Dalhousie,

CONSIDÉRANT QUE la caisse populaire investit dans la collectivité,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE DEMANDER une subvention à la caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour l'implantation d'un gazébo au parc Léon-Prieur situé dans le secteur de Dalhousie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES À LA GUIGNOLÉE DE SAINT-TÉLESPHORE

Les membres du Conseil remercient la caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour sa contribution financière de 1 000 $ au profit de la guignolée de Saint-Télesphore qui a eu lieu le 8 décembre 2019 dans le cadre du dîner de Noël de la Municipalité offert à tous ses contribuables.

La Caisse populaire a profité de l'occasion pour indiquer son plaisir de contribuer au mieux-être des familles de notre localité qui vivent dans la précarité, et ce à l'aube de la période des Fêtes.

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS POUR LE DÎNER DE NOËL

Une motion de félicitations et de remerciements est donné par le maire, monsieur Yvon Bériault, pour la collaboration de tous les bénévoles et les participants au dîner de Noël, lequel est offert par la Municipalité à tous ses citoyens de tous les âges. Ce fût un merveilleux succès. Remerciements également à l'OTJ pour la participation aux cadeaux et bien sûr le père Noël.

PÉRIODE DE QUESTION

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Panneaux afficheur de vitesse
- Règlementation sur les poules
- Bruits de la salle communautaire

2019-12-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 10 décembre 2019 soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière